

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY & PROGRAMME LEADER (2007-2013)

Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. 4^{ème} Programmation (2010/1)

Mesure N : 3.3 – Accueil d'entreprises innovantes et soutien aux entreprises existantes

Programme LEADER Dispositif 321(FA4) : Service référent : DDT 82

Opération n°: 33 **Osiris n°: 41311G086000004**

Date de dépôt de dossier : 08/11/2010 **Date ARDC :** 07/09/2011

INTITULE : Création d'un pôle rural d'accueil d'activités du tertiaire à Molières.

LOCALISATION : Molières

MAITRE D'OUVRAGE - BENEFICIAIRE : Commune de Molières

OBJECTIFS :

- Conforter l'emploi de services dans un chef lieu de canton rural
- Susciter de la création d'emplois par la mise à disposition de locaux à des entreprises locales qui ont besoin d'espace et pour attirer de nouvelles entreprises.
- Contribuer à la vitalisation du centre bourg de Molières par la re-crédation d'un îlot urbain mixte associant activités économiques et habitat.

CONTENU DU PROJET :

La Commune de Molières a engagé en partenariat avec l'office HLM, Tarn et Garonne Habitat, la construction d'un ensemble immobilier au centre de bourg, en face de la mairie actuelle. Ce programme de construction mixte, va comporter outre des garages en sous sol, la réalisation en rez-de-chaussée sur la grande rue, de trois locaux, un logement et deux locaux d'activités. L'un de ces locaux sera vendu pour l'installation d'un commerce du type tabac presse, l'autre dont la Commune restera propriétaire, sera mis à disposition de l'association de service à la personne ADMR.

Au premier étage, seront réalisés deux logements en accession à la propriété et une micro pépinière d'entreprise comportant 3 bureaux avec les locaux communs dont la Commune restera propriétaire et louera à des entreprises de télé services (comptabilité à distance notamment).

Au deuxième étage, seront réalisés trois logements locatifs qui resteront propriété de Tarn et Garonne Habitat.

La Commune souhaite inscrire dans la Convention Territoriale du Pays MQ la partie du projet dont elle est propriétaire, c'est à dire la réalisation des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage qui vont accueillir des activités de services. (ADMR et micro pépinière d'entreprise).

Liens avec le développement durable :

- Projet s'inscrivant dans une logique d'urbanisme durable (vitalisation du centre bourg ; îlot urbain recrée ; ..) et de préservation de l'environnement (gestion éco-responsable des déchets du chantier ; tri sélectif des déchets ; eau chaude sanitaire solaire ;..)
- Relocalisation d'activité économique en zone de revitalisation rurale afin de créer de l'emploi sur place et notamment d'éviter des navettes domicile travail.

ANNEE DE REALISATION : 2010/2011

PARTENAIRES : Office HLM Tarn et Garonne Habitat ; SEMATEG ;ADMR ; entreprises de télé services ;

COUT PREVISIONNEL (HT) :

Ingénierie :

Fonctionnement :

Investissement : 217 364 €

Total : 217 364 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HT

COUT TOTAL	Leader	CG	CR	Etat	Autofinancement	
					Qui appelle du LEADER	N'appelle pas du LEADER
217 364 €	50 000 €	€	28 091 €	28 375 €	67 425.20 €	43 472.80 €
HT	23 %	%	12.92 %	13.05 %	31.02%	20 %
			Acquis	Acquis		

Cadre réservé à l'administration

ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER A LA CONVENTION TERRITORIALE Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables
3.3 Accueil d'entreprises innovantes et soutien aux entreprises existantes

Ce projet s'inscrit dans la mesure 3.3, car il apporte un outil d'accueil d'entreprises du tertiaire en phase avec les besoins de nos cantons ruraux.

-
Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en Comité de programmation Leader (le cas échéant) :

ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

Fiche action n°4 : Favoriser des nouvelles formes collectives d'organisation sociale et solidaire

Ce projet rentre bien dans notre plan de développement Leader Midi-Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 321 dont un des objectifs est de soutenir la création d'activités innovantes et collectives répondant à une structuration de l'offre de service de proximité et contribuant à l'accueil ou au maintien d'actifs.